

## Covid-19 : les mesures mises en places par la municipalité

### 1. MASQUES



Le Département a proposé de subventionner l'acquisition des masques à hauteur de 50 %.

Dans ce contexte, la Ville de Colmar a pris le parti de faire prendre en charge par Colmar Agglomération l'acquisition des masques pour la population, soit **118 000 habitants**.

En l'état du dispositif, Colmar Agglomération investira donc **141 600 €**. Il ne sera pas demandé aux communes membres de contribution financière mais ces dernières s'occuperont de la

distribution auprès de nos concitoyens.

Concernant la Ville de Colmar, ces masques seront **distribués dans les locaux des écoles servant de bureaux de vote** sur la base des **cartes électorales** et du **livret de famille pour les jeunes de 12 à 18 ans**. Suite à l'information du Gouvernement, les enfants de moins de 12 ans ne seront pas dotés.

Cette initiative doit nous permettre de pouvoir vivre une sortie du confinement plus sereine à partir du 11 mai prochain.

### 2. FERMETURE DES SERVICES

Le service Population/État-Civil sera fermé du **vendredi 1er mai au dimanche 3 mai inclus**, et du **vendredi 8 mai au dimanche 10 mai inclus**.

**En cas d'urgence, et uniquement pour les décès, une astreinte téléphonique est assurée au 06 10 28 49 58.**

### 3. REPORT DE MANIFESTATIONS



La Ville de Colmar annonce le report de nouvelles manifestations du printemps :

- la fête des voisins (prévue initialement le 29 mai), **reportée au 18 septembre.**
- la fête de quartier « Ouest » (prévue initialement le 27 juin).

**Les dates et conditions de report des manifestations sont suspendues aux décisions à venir du Président de la République et du 1er Ministre.**

#### **CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr